



**J'ai besoin d'un fauteuil roulant, mais je ne sais pas lequel choisir, qui peut m'aider ?**

Un fauteuil roulant est un dispositif **médical**. En plus de vous aider à vous déplacer de manière autonome, il est aussi un moyen de corriger un positionnement déficitaire. C'est pour ces raisons qu'il ne peut s'acquérir que sur prescription médicale. Le médecin le plus habilité à vous le prescrire est le **médecin spécialisé en médecine physique et de réadaptation (MPR)**. Le plus souvent, ce médecin travaille en binôme avec un **ergothérapeute** qui est le professionnel de santé qui vous accompagnera dans cette démarche d'acquisition de fauteuil.

**Dans un premier temps**, il fera un **bilan** de vos capacités et des difficultés que vous rencontrez dans vos actes de vie quotidienne afin de déterminer le type de fauteuil qui vous conviendrait le mieux. **Puis**, dans un second temps, vous choisirez un **revendeur** de matériel qui vous prêtera les fauteuils en essais. **Enfin**, l'ergothérapeute se rendra sur **votre lieu de vie** afin de faire les essais de plusieurs modèles jusqu'à trouver celui qui vous convient le mieux en fonction de vos problématiques médicales, de vos souhaits d'utilisation et de votre environnement.



**Un fauteuil, ça coûte cher !**

Pas nécessairement ☺ ! Le rôle de l'ergothérapeute est de **vous aider** à trouver le fauteuil qui vous convient le mieux et ce n'est pas obligatoirement le plus cher !

Il existe toute une gamme de fauteuils roulants entièrement pris en charge par la sécurité sociale (sur prescription médicale). Un de ce fauteuil peut très bien vous convenir !

Cependant, il y a aussi des fauteuils avec un **reste à votre charge financière**. Si tel est votre cas, l'ergothérapeute pourra rédiger un **courrier-argumentaire** qui appuiera votre demande d'aide financière auprès de votre mutuelle, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou d'autres organismes qui peuvent vous aider à payer ce reste à charge.



## **Mais j'ai déjà un fauteuil roulant manuel, je ne peux donc pas avoir un fauteuil roulant électrique....**

L'utilisation d'un fauteuil manuel et électrique est **différente** et peut être **complémentaire**. La prescription d'un fauteuil roulant manuel peut être faite par votre médecin généraliste. La prescription d'un fauteuil roulant électrique doit être faite par un médecin spécialiste. Le médecin de Médecine Physique et de Rééducation est couramment sollicité pour ce type de prescription.

L'achat de ces deux fauteuils est donc compatible et accepté par la sécurité sociale **sous réserve d'acceptation** de votre demande d'entente préalable par la sécurité sociale pour le fauteuil roulant électrique.



## **Je ne connais pas d'ergothérapeute, où puis-je en trouver ?**

Si **votre médecin généraliste** ne connaît pas de médecin MPR ou d'ergothérapeute, vous pouvez vous adresser à la MDPH. L'article 64 de la loi du 11 février 2005 indique que la **MDPH** « exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap ». La MDPH saura donc vous diriger vers les professionnels les plus à même de vous aider dans cette démarche.

Si vous êtes suivi par un **médecin rééducateur**, demandez-lui ! Une grande partie des ergothérapeutes travaille en Centre de Rééducation.

**Attention ! Certains ergothérapeutes travaillent comme revendeurs de matériel; il est fortement conseillé de se faire accompagner, dès le début de la démarche, par un ergothérapeute qui n'a aucun intérêt commercial avec les fabricants de fauteuils.**

